

Adresse des représentants du peuple près les ports et côtes de Brest [Finistère] et de Lorient [Morbihan], lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Faure (de la Creuse)

Citer ce document / Cite this document :

Faure (de la Creuse). Adresse des représentants du peuple près les ports et côtes de Brest [Finistère] et de Lorient [Morbihan], lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 305-306;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18278_t1_0305_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Séance du 27 brumaire an III (lundi 17 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance est ouverte à midi, par la lecture de la correspondance (2).

1

Les représentans du peuple près les ports et côtes de Brest [Finistère] et de Lorient [Morbihan] écrivent de Brest, en date du 23 brumaire, qu'étant allés à bord du vaisseau *La Montagne* pour voir le vaisseau anglais *L'Alexandre*, les braves marins de l'armée navale y vinrent, par députation de cinq hommes par chaque vaisseau, réitérer le serment de planter à bord de l'amiral anglais le drapeau qui leur a été adressé, et offrir en don à la République le premier vaisseau anglais, de soixante-quatorze canons, qui soit entré dans Brest depuis plus de cent ans. La même députation déposa le pavillon de *L'Alexandre*, qui sera envoyé par le premier courrier. Les citoyens de Brest jurèrent au pied de l'arbre de la liberté que si les Anglais étoient assez téméraires pour souiller le sol de la liberté, ils complèteront eux-mêmes la garnison des vaisseaux.

La Convention nationale décrète que la lettre sera insérée au bulletin, qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de la conduite de l'armée navale, et que le président lui écrira une lettre de satisfaction (3).

[Les représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient à la Convention nationale, Brest, le 23 brumaire an III] (4)

(1) P.-V., XLIX, 239.

(2) P.-V., XLIX, 239.

(3) P.-V., XLIX, 239.

(4) C 323, pl. 1377, p. 15. *Bull.*, 27 brum.; *Moniteur*, XXII, 523; *Débats*, n° 785, 803-804; *Rép.*, n° 59; *F. de la Rép.*, n° 58; *J. Fr.*, n° 783; *J. U.*, n° 1818.

Citoyens collègues,

Nos collègues Lion, Desrues, et moi, nous étant rendus hier à bord de *La Montagne*, pour voir *l'Alexandre*, les braves marins de l'armée navale, y vinrent, par députations de cinq hommes de chaque vaisseau, nous réitérer le serment que nous avons déjà reçu, et qu'ils ont présenté à la Convention nationale, d'arborer à bord de l'Amiral anglais, le drapeau qu'elle leur a adressé; ils nous invitèrent ensuite à offrir en don, à la République, le premier vaisseau anglais de 74 canons qui soit entré dans Brest, depuis plus de cent ans.

Nos collègues et moi, nous leur témoignâmes la confiance que nous avons dans leur valeur et leur serment. Chaque phrase fut terminée par les cris bien naturels et bien sincères de *vive la République, vive la Convention, et mort aux perfides Anglais*. La même députation nous conduisit à terre, et vint déposer à notre domicile le pavillon de *l'Alexandre*, que je me suis chargé de vous adresser, et que vous recevrez par le premier courrier.

Nous nous rendîmes ensuite à la société populaire, où l'on se pressa pour nous recevoir; tous les coeurs se dilatèrent, au nom de la patrie, de la liberté, de la Convention nationale.

Les citoyens de Brest nous jurèrent que, si les Anglais étoient assez téméraires, pour mettre le pied sur la terre de la liberté qui les avoisine, tous, jusqu'aux vieillards, abandonneraient leurs femmes et leurs enfants pour aller les exterminer; ils ont offert de compléter eux-mêmes les garnisons des vaisseaux, si elles ne l'étaient pas au moment où le comité de Salut public ordonnerait le départ de l'armée. Après mille témoignages de l'union la plus intime, et la fraternité la plus franche, nous nous rendîmes au pied de l'arbre chéri des Français, où se termina cette journée qui ne sera pas perdue pour la liberté.

Salut et fraternité,

Signé, le représentant du peuple,
FAURE (de la Creuse).

[La Convention nationale, sur la proposition de Bréard, décrète la mention honorable de la

conduite des braves marins, et l'insertion au Bulletin, et charge le président de leur écrire une lettre de satisfaction.] (5)

2

L'agent national près le district de Strasbourg, département du Bas-Rhin, écrit que la commune de Molsheim vient de monter et équiper à ses frais un hussard républicain, qui est parti pour l'armée du Rhin.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*L'agent national provisoire du district de Strasbourg au président de la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (7)

République une et indivisible.
Liberté, Fraternité, Égalité

Au citoyen président de la Convention nationale.

La commune de Molsheim située dans ce district vient de monter et équiper à ses frais un hussard républicain qui est parti hier pour l'armée du Rhin; j'ai crû de mon devoir te faire part de cette offrande civique d'une commune qui à déjà donnée plusieurs fois des preuves du patriotisme le plus pur et le plus énergique et je te prie d'en donner connoissance à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

MAINOIY.

3

La société populaire de Tillières, département de l'Eure, félicite la Convention sur son Adresse, l'invite à rester à son poste et envoie la quittance du receveur du district, auquel elle a remis 191 l 5 s. pour aider à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*La société populaire de Tillières à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (9)

(5) *Moniteur*, XXII, 523. *Débats*., n° 785, 804; *Rép.*, n° 59 indique que [le président est chargé d'écrire une lettre à ces braves marins].

(6) *P.-V.*, XLIX, 239. *Bull.*, 30 brum.

(7) C 324, pl. 1399, p. 4. *Bull.*, 30 brum. (suppl.).

(8) *P.-V.*, XLIX, 239-240.

(9) C 326, pl. 1420, p. 2.

Liberté, Égalité, Fraternité, Justice.

Représentans du peuple,

Nous vous félicitons de votre sublime adresse au peuple français, elle nous a prouvé, que, si des scelerats veulent entraver la marche du gouvernement; vous empêcher de conduire à perfection l'édifice si important de notre bonheur; votre courage, votre énergie savoient vaincre les difficultés et terrasser l'audacieux temeraire qui s'y opposeroit.

La justice seule, mais toute la justice, anéantira les conspirateurs, et fera respirer le citoyen vertueux et paisible. Tous, nous nous réunirons toujours à la Convention nationale. C'est la que sont nos Représentans, eux seuls ont notre confiance, à eux seul appartient de gouverner la République. Ne souffrés pas qu'aucun intrigant se mette entre la Représentation nationale et le peuple; des intrigants, des ambitieux sont une espèce de fléau que vous aneantirés, qu'ils tremblent ces petits tyranneaux, la Convention nationale les surveillent et saura les punir.

Nous aurons toujours pour guide la Représentation nationale, pour principes, l'unité de la République et l'observation des loix; la sagesse de vos decrets, la contenance imposante que vous donnés à la République, tout vous assure les bénédictions du peuple, seules récompenses dignes de vous. Restés à votre poste jusqu'a ce que vous ayés dicté des loix a nos ennemis; nos enfants les combattent avec gloire, mais si leur bras s'affoiblissoient, ou s'ils succomboient, appellés leurs pères, ils vengeront leurs enfants et feront triompher leur patrie.

Vous trouverés cy-joint la quittance comptable du receveur de notre district, a qui nous avons remis le produit d'une souscription volontaire pour aider à la construction d'un vaisseau républicain. Battre nos ennemis sur mer comme sur terre, c'est le voeu des membres et des citoyens de notre commune.

Suivent 40 signatures.

[*Récépissé du receveur du district de Verneuil, le 22 vendémiaire an III*] (10)

Le receveur du district de Verneuil, département de l'Eure, reçu du citoyen La Roche, trésorier de la société populaire de Tillière pour et au nom de la société la somme de cent quatre vingt onze livres cinq sols provenant de la souscription volontaire faite par la dite société pour servir à l'équipement d'un vaisseau républicain suivant son arrêté déposé à la caisse du district dont récépissé le vingt deux vendémiaire 3^e année républicaine pour triplicata.

AVINE l'aîné.

(10) C 326, pl. 1420, p. 3.